



point-justice
Seine-Maritime

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT
DE SEINE MARITIME

**Convention de mise à disposition
de l'exposition "Droits et responsabilités, parlons-en"**

Entre,

Le CDAD de Seine-Maritime représenté par sa présidente,

Et

dénomination :

Représenté par :

Dont le siège est :

Article 1^{er} :

Le CDAD de Seine-Maritime met à disposition de.....
l'exposition intitulée « Droits et responsabilités, parlons-en » du
au

Article 2 :

L'exposition devra être retirée dans les locaux du CDAD de Seine-Maritime.
Le montage et le démontage de l'exposition seront assurés par la structure empruntant
l'exposition.

Article 3 :

Un état de l'exposition sera effectué lors de la remise de l'exposition à l'aide d'un inventaire joint
en annexe de la présente convention.

L'exposition restera, pendant la durée du prêt, sous la responsabilité de la structure d'accueil qui assurera les coûts afférents aux dégradations ou pertes constatées à hauteur de quatre-cent euros par panneau.

Article 4 :

Un livret pédagogique accompagnant l'exposition sera adressé par voie dématérialisée par le CDAD avec la confirmation de la réservation.

Article 5 :

L'exposition étant la propriété du CDAD de Seine-maritime, toute reproduction, quel que puisse être le support, est interdite.

Fait à, en deux exemplaires originaux

Le

La présidente du CDAD,

P/ la structure,

Nom du représentant
Fonction

Exposition « Droits et responsabilités, parlons-en » Inventaire

Panneaux	Observations
N°1 : Présentation de l'expo-quizz	
N°2 : Des droits et des responsabilités	
N°3 : Avoir une identité	
N°4 : Vivre en famille	
N°4 : Etre instruit	
N°5 : Accès à la santé	
N°7 : Etre protégé des violences et des agressions sexuelles	
N°8 : S'exprimer mais pas sans limites	
N°9 : Une justice adaptée	
N°10 : Droit d'être entendu	

A Rouen, le

La présidente du CDAD,

P/ la structure,

Nom du représentant
Fonction